



ADHESION ASSURANCE TEMPORAIRE pour les clubs et ou comités affiliés à la Fédération Française de Gymnastique contrat n° 22764490204

Assurance temporaire corporelle couvrant les pratiquants non licenciés dans le cadre de séances d'essai ou de journées portes ouvertes ou manifestations promotionnelles des activités statutaires établies par la Fédération Française de Gymnastique, **pour une durée n'excédant pas 2 jours consécutifs**, sous réserve de déclaration préalable et paiement de la cotisation forfaitaire.

Prix TTC de la cotisation forfaitaire par événement : 50 €

Tableau de montant de garanties :

Evènement	Montant de garanties
Décès accidentel	2500 €
Invalidité permanente totale ou partielle sous déduction d'une franchise relative IPP $\leq 5\%$	3000 €
Frais traitement	5000 €

Bulletin de souscription
(Règlement à établir sur notre relevé d'identité bancaire
Amplitude Assurances
IBAN : FR76 3000 4007 6500 0105 4314 268
BIC : BNPAFRPPXXX)

Cette assurance est souscrite pour le club/comité FFG :

Adresse

Tel : Mail :

Nom de la manifestation :

Lieu de la manifestation :

Date de la manifestation : du au

Fait à Le

Nom prénom du représentant du club/comité: